



SYNPA FO SECTION des commerciaux AXA France

Satanée crise : 6 000 000 000,00 d'euros de profits pour 2017 !

Avant la virgule c'est pour eux, après la virgule c'est pour nous !

SOMMAIRE

- ☀ Satanée crise !
- ☀ 4 centimes...
- ☀ Congés Payés 2017 dans le Perco c'est possible !
- ☀ C'est bon à savoir : Jours de congés exceptionnels.
- ☀ Vos délégués F.O.
- ☀ Adhérez à FO !

Le groupe vient d'annoncer les résultats 2017. Ils sont pharamineux. Inédits jusqu'ici !

La Direction, comme l'an dernier et l'année d'avant, mais aussi pour l'année qui l'a précédée, a qualifié la performance de l'année écoulée... d'historique.

Des résultats records malgré un contexte économique qui est toujours présenté par ceux qui nous dirigent comme inhospitalier, instable et forcément peu propice à la redistribution.

AXA encore et toujours victime de la crise

Manifestement Axa, et contrairement à ce qu'elle nous assène chaque année, n'est absolument pas entravée par la crise. Pour peu, nous pourrions même considérer que l'instabilité maintes fois réitérée, leur sert de formidable tremplin en matière de résultats.

6 milliards !

Cette fois, la somme dont il question dépasse pour la première fois les 6 milliards au niveau du Groupe. **6 000 000 000 d'euros**. Il y a tellement de zéros qu'on ne réalise pas vraiment.

Axa France au diapason !

Axa France réalise, elle aussi, un résultat historique avec plus de 1,3 milliards de bénéfices.

Un profit de 100 000 euros par salarié.

Ramené au nombre de salariés d'Axa France, cela représente un profit par salarié, déductions faites de toutes charges d'exploitation, **de 100 000 €**. Il faut juste réaliser ce que cela représente.

Dans la langue de Goethe nous pourrions dire que c'est tout bonnement **Kolossal**, tellement **Kolossal**, que le Conseil d'Administration a proposé, sans tarder, de passer le dividende par action, initialement prévu à 1,22 euros, à 1,26 euros, soit une majoration de 9 % au lieu de 5 %.

Pris par l'émotion probablement, ils ont omis de préciser les mesures qui seront, parallélisme des formes oblige, **prises à destination des salariés**. À moins que la seule mesure ne repose que sur l'aimable remerciement qui nous a été adressé en retour de notre contribution.

Si tel était le cas, le cynisme viendrait alors fleurir avec l'indécence. À moins que...

INTÉRESSEMENT/ PARTICIPATION : Un accord « d'experts », mais pas en... arithmétique ?

Nous verrons d'ici quelques semaines, quelle « surprise », après le traditionnel exercice de soustraction, nous réserve AXA, lorsqu'elle nous dévoilera les résultats de la participation de Groupe et de l'intéressement d'entreprise.

Mais, au regard des accords en cours signés par des « Experts », **nous sommes déjà certains de voir le taux de notre intéressement intégralement amputé de celui de notre participation.** C'est ce que prévoit en toutes lettres l'accord.

Ça c'est une certitude qui pénalise tous les ans, 100 % des salariés. La perte moyenne annuelle dépassant désormais les 1 500 €. Un choix d'experts, cela va de soi.



Après les experts des grandes villes côtières américaines, voici venu le temps **des experts des bords de Seine, ou de scènes**, au choix. Il faut dire, les séries françaises on la cote ces derniers temps et puis de la... CGC à UGC il n'y a qu'un pas.

Le dividende annoncé en hausse de 9 %, pour un cumul sur 5 ans de 60 % !

Si le Conseil d'Administration vient d'ores et déjà de proposer une augmentation du dividende de 9 %, rien ne permet d'affirmer qu'il en sera de même pour le couple Intéressement/Participation.

Pour information, lors des 5 derniers exercices, le dividende par action a progressé de 60 %. En est-t-il de même pour le cumul Intéressement/Participation versé aux salariés ? **Découvrons-le !**

Exercice	Dividende par action	Progression du dividende	Montant cumulé moyen Intéressement/Participation	Progression cumulée de l'Intéressement/ Participation
2013	0,81	+ 12,5 % (2013/2012)	3 205 €	-2,49 % (2013/2012)
2014	0,95	+ 17,28 %	3 372 €	+ 5,21 %
2015	1,10	+ 15,78 %	3 486 €	+ 3,38 %
2016	1,16	+ 5,45 %	3 647 €	+ 4,61 %
2017	1,26	+ 9 %	??????	??????
Évolution cumulée	+ 0,41 €	+ 60 %	Une progression de 442 €	+ 10,71 %

Pour mémoire, le cumul Intéressement/Participation moyen de l'exercice 2009 était de **4 879 €**

Les résultats colligés dans le tableau ci-dessus, quand bien même il manque **un exercice** pour le cumul intéressement/Participation pour permettre un état comparé objectif, n'obèrent pas **l'écart de 1 à 5 et probablement de 1 à 6** de répartition des résultats entre actionnaires et salariés.

Nous sommes bien loin de cette fameuse équation en son temps reprise par un certain Henri de Castries qui envisageait **une clé de répartition du tiers chacun, entre** : L'entreprise, les salariés et les actionnaires. Sur cette base, qui n'a rien d'exubérante, « **le montant à partager** » passerait alors **de 68 millions d'€** (cumul participation/ Intéressement 2017) à plus **de 400 millions d'€**, soit une somme multipliée par 6 !



Ce propos un temps évoqué, utilisé comme adjuvant de circonstance devant la presse, n'a pas cheminé, priorité étant donnée aux actionnaires dont le volume de titres détenus dépasse les 100 000 pièces voire le million, comme pour certains qui ont présidé aux destinées de la noble maison.

La Restauration libérale, libérée et totalement décomplexée n'a pu se résoudre à pareil partage.

Il est évident que leur conception de l'égalité répond à des critères bien différents de la façon dont nous la concevons. Avant la virgule c'est pour eux et après la virgule... c'est pour nous.

Des principes bridés quoiqu'il advienne.

FO réclame 2 000 € de plus pour tous !

Lors de la dernière négociation sur les salaires, comme à chaque fois d'ailleurs, la dotation budgétaire dédiée aux mesures salariales a vu sa ligne d'alimentation coupée pour ne proposer que des mesures à débit réduits.

Pour justifier de ces mesures dignes du régime Dukan, la Direction s'abrite ou se réfugie derrière la terrible crainte d'un dérapage de la masse salariale et de répliques sur les années suivantes. Une théorie composite à laquelle souscrivent les experts... en camouflage !

Mais rien n'empêche, s'il s'agit d'une réelle inquiétude, d'intéresser, comme ils le méritent, les salariés, **à chaque fois** que les résultats dégagés le permettent. Avec encore plus de 1,3 milliards de profits cette année pour Axa France, c'est possible. La Direction dispose de moyens amplement suffisants pour valoriser les salariés autrement qu'avec des formules polies et bien commodes.

C'est pourquoi, **FO**, considère qu'Axa doit verser à tous les salariés un complément minimum d'intéressement de 2 000 €. C'est ce que notre syndicat réclame, **2 000 € en plus pour tous !**

4 centimes !

4 centimes ! 4 tout petits centimes, une somme qui peut paraître dérisoire, mais qui au final représente une somme significative. En passant le dividende de 1,22 à 1,26 €, (il était à 1,16 l'an dernier), la Direction du Groupe a voulu marquer le coup en envoyant un signal fort à ses actionnaires, histoire d'honorer, comme il se doit, les résultats que le groupe a qualifié d'historiques.



Ramenés au volume global **d'actions** (plus de 2 milliards) formant le capital du groupe, cela représente la jolie somme de 97 millions d'euros. **97 millions** que l'employeur pouvait aussi redistribuer à ses salariés. Un choix qu'il n'a pas fait, alors que cette orientation à destination de celles et ceux qui font l'entreprise d'aujourd'hui et de demain aurait permis **à tous les salariés du groupe au niveau mondial** de percevoir un complément de **700 €**.

Une option dénuée d'ambiguïté qui en dit long sur la dimension sociale réelle de l'employeur. Dès qu'il est question d'argent, la bienveillance et autres qualificatifs à caractère social s'évaporent instantanément.

FO, pour sa part, a dénoncé avec force ce tropisme patronal et a demandé lors du dernier Comité de Groupe France à ce que des mesures concrètes immédiates et mesurables soient prises à destination des salariés.

PERCO : Attention aux fausses informations !

Le CET ne pouvant plus être alimenté à partir du 27 Avril, il sera donc possible, en absence d'accord actif sur le CET, de monétiser les RTT et/ou CP à hauteur de 10 jours par an sur le Perco.



Il est donc totalement possible, **dans la limite mentionnée ci-avant**, de monétiser le solde des CP **du millésime 2017**. Autrement dit, et contrairement aux affirmations que nous voyons fleurir ici et là, les CP, non pris entre le 27 Avril et 31 mai sont monétisables et donc transférables dans le Perco.

Connaître ses droits

Pour connaître les conditions d'ancienneté ou d'indemnisation
Rdv sur le site www.synpafo.org



Événement Familial	Nombre de jours de congés
Naissance	3 jours
Adoption	3 jours
Mariage ou... remariage du salarié	5 jours
Mariage d'un enfant	2 jours
PACS du salarié	4 jours
Décès (Conjoint, Pacsé, Enfant)	5 jours
Décès (Père, Mère)	3 jours
Décès (Frère, Soeur)	2 jours
Décès (du beau-Père ou de la belle-Mère)	3 jours
Congés enfant malade	3 jours par/an pour les enfants de - 16 ans si à charge.

VOS DÉLÉGUÉS du Sy.n.p.a



NOM, PRÉNOM	DÉPT	TÉLÉPHONE	NOM, PRÉNOM	DEPT	TÉLÉPHONE
FERRARI Éric	06	06 11 74 97 76	LEPRON Jérôme	34	06 77 97 78 43
MARQUES Aurélie	69	06 69 76 05 80	BOUGLOUAN Loïc	08	06 75 44 74 17
HOXHA Dorina	21	06 86 64 32 79	NIKOUÉ Patrick	21	06 13 04 35 47
RAMOA Carlos	21	06 72 71 31 40	VIGNAUD Daniel	21	06 11 57 33 82
JACQUES James	55	06 73 95 86 96	MULLER Franck	55	06 82 99 69 15
DJELLOUDI Anissa	59	06 34 10 35 49	FLAMENT Philippe	59	06 12 38 72 98
WOJAK Eric	59	06 27 36 49 15	MALFOY Hervé	62	06 09 60 31 15
HERRMANN Roland	67	06 32 77 79 16	RATSIAJETSINIMARO Dera	67	06 78 30 37 96
BISSAC Jean Pierre	80	06 15 38 72 85	GENSSE Philippe	80	06 79 82 92 34
GONTIER Daniel	80	06 77 19 66 98	GRASSO Sandrine	80	06 03 47 37 23
BENAYOUN Lionel	17	06 72 48 00 86	CHARRIE Franck	32	06 07 62 41 95
MORITZ Thierry	33	06 41 81 47 37	PERDUCAT Pascal	33	06 07 59 70 04
SANZBERRO Keti	33	06 75 28 20 29	STAAL Hervé	33	06 87 29 21 85
HABAROU Marielle	65	06 10 32 32 45	PASQUIET Patrick	66	06 75 91 54 27
BERGERAT Laurent	87	06 17 28 84 31	ALLAIN Thierry	29	06 81 78 81 82
TCHEUNKAM Bertrand	29	07 87 00 06 36	LE TIEC Philippe	35	06 21 03 06 76
BELIOT Patrice	44	06 08 61 05 90	CHAUVIN Christine	44	06 10 96 50 95
DITTIÈRE Patrice	49	06 07 73 70 96	LE SAOULT Patrice	50	06 87 93 34 85
LEMESLE Guillaume	76	06 31 49 05 42	ALTINDAG Hasan	75	06 08 53 27 89
HOULETTE Guillaume	77	06 73 48 21 30	SCHWARTZ Laurent	77	06 85 68 62 52
MORNET Henri	93	07 81 70 89 08	MIMOUN Joseph	95	06 09 72 08 44

BULLETIN D'ADHÉSION OU DE RENOUELEMENT À FO

Cotisations* 2018

Inspecteurs : 180 €

EI : 165 €

EB : 135 €

Nom..... Prénom..... Adresse.....

Email

Fait à.....le..... Signature.....

Adhésion à adresser à : James JACQUES 18 Rue Basse 55400 EIX

***Les sommes versées font l'objet, soit d'une réduction de 66 % ou d'un crédit d'impôt en cas de non imposition.**